CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

59e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 21 au 25 juin 2021

**SC59 Doc.20.2**

**Rapport du Secrétariat sur la COP14**

**Actions demandées :**

Le Comité permanent est invité à prendre bonne note du présent rapport.

**Historique**

1. À sa 57e réunion (SC57), le Comité permanent a accepté à l’unanimité, par acclamations, l’offre de la Chine d’organiser la 14e réunion de la Conférence des Parties contractantes (CoP14) à Wuhan, Chine.

2. Le Comité permanent a adopté la décision SC57-18 en ces termes : « Le Comité permanent établit le Sous-groupe sur la COP14, présidé par la Chine et composé également de l’Algérie, de l’Arménie, de l’Australie, de l’Autriche, du Costa Rica, des Émirats arabes unis, des États-Unis d’Amérique, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, chargé de superviser le processus de planification de la COP14 et de formuler des idées concernant la célébration du 50e anniversaire de la Convention en 2021, en sollicitant le soutien d’autres Parties contractantes, si nécessaire. »

**Progrès réalisés dans la préparation de la CoP14**

3. Suite à la réunion en ligne du SC58 du 23 juin 2020, le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec le pays hôte afin d’identifier les dates possibles et de discuter des besoins et de la logistique pour la COP14 au vu de la situation sanitaire liée au COVID-19. Des avancées ont été réalisées en vue d’un accord avec le pays hôte.

4. Lors d’une discussion du Sous-groupe sur la COP14, le 24 novembre 2020, il a été convenu que les préparations pour la COP14 devaient êtres poursuivies, même si le calendrier n’avait pas encore pu être fixé pour le quatrième trimestre 2021. Le pays hôte a informé le Sous-groupe qu’il n’était pas en mesure d’organiser les deux jours de réunions pré-COP supplémentaires prévus dans la décision SC58-09, en indiquant que les réunions régionales habituelles seraient incluses dans le programme provisoire de neuf jours de la COP. Par ailleurs, le pays hôte a indiqué que d’autres aspects de la réunion, comme un débat de haut niveau, les rencontres protocolaires, les manifestations parallèles et les excursions sur le terrain auraient lieu comme prévu.

5. Le Sous-groupe sur la COP14 s’est à nouveau réuni le 19 janvier 2021. Au cours de cette réunion virtuelle, les Parties contractantes ont exprimé leurs préoccupations quant à la possibilité d’organiser une session au quatrième trimestre 2021, au vu des incertitudes qui demeurent quant à la situation sanitaire liée au COVID-19 concernant les voyages, ainsi que du fait que de nombreuses réunions avaient déjà été prévues pour le quatrième trimestre 2021. Il apparaissait également aux Parties contractantes que, selon les dispositions du Règlement intérieur, il leur fallait consacrer plus de temps à la préparation de la COP14. Les membres du Sous-groupe ont appuyé la proposition de reporter la COP14 à 2022, sous réserve de l’obtention par le pays hôte de l’accord interne. Les participants ont émis des remarques sur la question d’un mécanisme destiné à régler les questions financières et budgétaires pour 2021 dans la mesure où l’adoption du budget du Secrétariat ne peut attendre jusqu’en 2022.

6. Le 16 mars 2021, le pays hôte, en sa qualité de Président du Sous groupe sur la COP14, a contacté les membres du Sous-groupe par voie électronique pour proposer le report de la COP14 au quatrième trimestre 2022. Les membres du Sous groupe ont approuvé la proposition sans exprimer d’objections. Le pays hôte a indiqué que, en s’appuyant sur cette validation, il allait demander l’approbation interne pour le report de la COP14 au quatrième trimestre 2022 et qu’il en notifierait ensuite le Comité permanent pour validation.

7. Le Secrétariat a ensuite œuvré avec le Comité exécutif pour informer le Comité permanent et appuyer ses consultations au sujet des réunions et calendriers concernant la date de la COP14, y compris la 59e réunion du Comité permanent et de l’échéancier pour la soumission des projets de résolutions.

8. Le 4 juin 2021, le Sous-groupe sur la COP14 s’est réuni. Lors de cette séance, le pays hôte a rendu compte aux Parties contractantes des progrès réalisés dans la préparation de la COP14 et signalé qu’il s’attendait à ce que les dates de la COP14 soient confirmées par le Gouvernement central avant la SC59. Le pays hôte a par ailleurs indiqué que le thème de la Conférence « Agir pour les zones humides, c’est agir pour l’homme et la nature » avait été confirmé par le gouvernement. Pour ce qui concerne les activités et manifestations organisées pendant la Conférence et dans la mesure où celle-ci est reportée à 2022, le pays hôte n’organisera pas de célébrations du 50e anniversaire, mais prévoira un débat de haut niveau, des manifestations parallèles, des excursions sur le terrain, une exposition et l’annonce d’une collaboration sud-sud pour la conservation des zones humides, ainsi qu’il avait été antérieurement proposé.

9. La Municipalité de Wuhan a organisé une présentation de ses préparatifs et indiqué qu’elle proposait de changer le lieu de la Conférence, le Centre de Conférence d’Eastlake remplaçant celui de l’Intercontinental. Au vu de la situation sanitaire liée au COVID-19, le pays hôte souhaite réduire le nombre des participants à 1 000, en proposant une réunion hybride (en ligne + en présentiel) semblable à celle de la COP15 de la Conférence sur la biodiversité, en notant que la plus grande des salles de conférences du Centre de Conférences d’Eastlake peut accueillir 1 000 participants avec des tables. Le Secrétariat a indiqué qu’ils étaient 1 396 participants à la COP13, 930 participants à la COP12 et 1 371 participants à la COP11. Les conditions requises, telles qu’elles ont été élaborées dans le cadre du Mémorandum d’accord sur la base des expériences passées de Parties ayant souhaité organiser la réunion, incluent une salle plénière d’une capacité de 1 500 délégués assis à une table. Il a été souligné qu’outre l’existence d’une capacité suffisante pour les sessions plénières, il était très important que les participants disposent d’un hébergement de standing à proximité, ainsi que d’un espace de bureaux pour leur staff et d’un bon accès à Internet.

10. Le Sous-groupe a débattu du processus de nomination pour les Prix Ramsar pour la conservation des zones humides et indiqué qu’il serait prêt à soumettre les nominations au SC59 si le Comité permanent décidait d’inscrire la question à l’ordre du jour du SC59.

**Update on the 50th Anniversary campaign**

11. La Décision SC58-12 invitait le Comité permanent à échanger des idées sur un thème «chapeau» amélioré pour le 50e anniversaire avec le Secrétariat, avant le 7juillet2020, et donnait instruction au Secrétariat, en consultation avec le Sous-groupe sur la COP14, de finaliser le thème, en tenant compte des idées reçues. Une suggestion a été reçue avant la date butoir : « Les zones humides relient ». Après plusieurs échanges de courriels, le Sous-groupe a approuvé le cadre thématique proposé par le Secrétariat « Les zones humides sont importantes pour… » parce qu’il est adaptable aux intérêts et besoins différents des parties prenantes à la Convention et il a demandé au Secrétariat de poursuivre l’élaboration de la campagne pour le 50e anniversaire.

12. Au cours de la séance du 24 novembre 2020 du Sous-groupe sur la COP14, le Secrétariat a rendu compte des avancées concernant la campagne pour le 50e anniversaire et indiqué que l’objectif de la campagne est d’obtenir que les influenceurs les plus importants comprennent mieux ce que ‘sont’ les zones humides et quels services elles rendent à l’humanité - le but ultime étant d’améliorer leur protection. Le Secrétariat a montré des exemples de matériels de communication de la campagne, notamment des visuels pour réseaux sociaux et des posts de réseaux sociaux illustrant les différentes raisons pour lesquelles les zones humides sont importantes pour les diverses parties prenantes. Un logo du 50e anniversaire a également été proposé et accepté. Les parties contractantes ont exprimé leur satisfaction quant à la créativité de la campagne et à son adaptabilité, et salué l’élégance du logo, et elles ont donné instruction au Secrétariat de poursuivre l’élaboration et la planification de la campagne.

13. La campagne du 50e anniversaire a été lancée en mars 2021 après la Journée mondiale des zones humides. Un briefing en ligne sur la stratégie de la campagne et un aperçu des matériels de communication à l’intention des Parties contractantes et des parties prenantes a été organisé le 16 mars 2021 dans les trois langues. Sur le même modèle que celui utilisé pour la Journée mondiale des zones humides, les ressources peuvent être utilisées par les Parties pour accroître la sensibilisation à l’importance des zones humides et de la Convention. Le site web de la campagne, [ramsar50.org](http://www.ramsar50.org/), fournit un certain nombre de matériels et ressources, dont le logo du 50e anniversaire, les chartes graphiques, les kits pour réseaux sociaux, les visuels pour réseaux sociaux, les fiches d’information et les gifs. Toutes les ressources de la campagne sont disponibles dans les trois langues. Depuis le lancement de la campagne, le site web a reçu plus de 19 000 visites, dont plus de 2 000 visiteurs uniques. Ceux-ci sont généralement jeunes, entre 18 et 34 ans. Ceci s’explique essentiellement par les efforts réalisés par le Secrétariat dans la diffusion de contenus sur les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram, Twitter et, plus récemment, Linkedin. Le nombre de « followers » sur Facebook a augmenté de 5% depuis le lancement de la campagne, de 3% sur Twitter et 2% sur Instagram.